



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Difficultés liées à la plateforme "ecandidat"

Question écrite n° 41559

#### Texte de la question

M. Bastien Lachaud interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la plateforme « ecandidat ». Cette plateforme est un outil de suivi de candidature. Elle est pour ainsi dire l'équivalent de « Parcoursup » pour les étudiants déjà en cursus dans le supérieur. Les étudiants souhaitant intégrer un établissement doivent l'utiliser afin de candidater mais la procédure se révèle particulièrement peu commode. En effet, rien n'y est synchronisé ni harmonisé. Les usagers doivent créer autant de compte que d'établissements auxquels ils souhaitent candidater. Les dates de dépôt des candidatures et d'admission ne correspondent presque jamais, quand bien même les établissements proposent des formations analogues. La confusion est grande et il n'est pas rare que les étudiants ne parviennent pas à candidater comme il l'aurait initialement voulu. Aussi il souhaite savoir quelle stratégie de simplification elle entend mettre en œuvre afin de garantir aux étudiants un parcours universitaire conforme à leurs vœux.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bastien Lachaud](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (6<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41559

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

**Ministère attributaire :** [Enseignement supérieur et recherche](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 octobre 2021](#), page 7274

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)